



# Brèves Baladines

PUBLICATION OCCASIONNELLE DE LA MAIRIE DE BALADOU

AVRIL 2023

## Ciné Lot – Ciné Belle Etoile

La séance de cinéma en plein air est programmée pour le **mardi 04 juillet à partir de 21h30**.

Une bande dessinée destinée à tous publics permettra à chaque habitant de prendre plaisir à partager ce moment convivial et gratuit.

L'école de Baladou participera à cet événement en présentant un spectacle avec ses élèves de CM1 CM2.

Appréciée ces 2 dernières années par les participants, nous espérons que cette nouvelle édition ravira petits et grands.

Cette soirée est organisée avec la participation de CAUVALDOR et en association avec Les Félés de la BD de Martel.

Les précisions quant à l'organisation seront communiquées ultérieurement mais vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans vos agendas!

## Comité des Fêtes – Marché Gourmand

Bonjour à tous !

Les beaux jours arrivent et les festivités aussi ! C'est pourquoi en cette année 2023, nous vous proposerons deux événements :

- Le Marché Gourmand Champêtre du **03 juin 2023 à partir de 19h30** sur le parking en dessous de la mairie, producteurs locaux, animation et buvette par le comité des fêtes.

- La traditionnelle fête du 15 août

Nous vous attendons toujours aussi nombreux et motivés !

En attendant, prenez soin de vous et à très vite !

Pour le comité des fêtes de Baladou

Le président, Lacroix Thomas

## Bibliothèque - Médiathèque du Lot

Nouveauté à la Bibliothèque : la Médiathèque du Lot est une plateforme en ligne accessible depuis chez soi. On y trouve des films, des livres numériques et audio, des revues et journaux, de la musique, des supports de

formation (langues, musique, code de la route...) et du contenu spécialement dédié aux enfants.

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire à la bibliothèque de Baladou et de demander un accès à la Médiathèque numérique ; c'est gratuit !

## Entretien des sentiers

Il est bon de rappeler que les sentiers de Baladou existent parce qu'ils ont été remis en état, et, pour certains, défrichés à coups de hache et de tronçonneuse par quelques passionnés. Pour que ce patrimoine qui est le bien de tous continue à rester utilisable, l'habituelle semaine de nettoyage des sentiers aura lieu **du samedi 20 mai au samedi 27 mai**. Rendez-vous est donné aux volontaires avec leur matériel sur le parking du cimetière chaque jour de cette semaine (y compris le week-end) à **9 heures** pour une séance de 2 heures de débroussaillage et de rafraîchissement du balisage.

D'ici-là les quelques habituels volontaires démarreront déjà certains chantiers qui nécessitent un traitement urgent. Ceux-ci sont toujours à la recherche de renfort : soyez les bienvenus!

Vous pouvez nous contacter au 06 02 32 10 87 ou par e-mail à l'adresse [baladeurs.baladins@gmail.com](mailto:baladeurs.baladins@gmail.com)

## Pomié en fêtes – Vide Grenier

Le vide-grenier annuel de BALADOU aura lieu comme d'habitude le dernier dimanche de juin, soit **le 25 juin**, aux abords de la mairie et de la salle des fêtes.

Que vous soyez chineurs, exposants ou simples curieux notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas, une buvette et de la petite restauration seront proposées.

Pour les renseignements et réservations merci de contacter Christine au 05 65 32 00 21 ou par mail à [pomieenfetes@gmail.com](mailto:pomieenfetes@gmail.com)

Les exposants seront accueillis à **partir de 6h00** jusqu'à 8h00, les chineurs seront les bienvenus **jusqu'à 18h00**.

## Annuaire des artisans

La Mairie souhaite mettre à jour l'annuaire des artisans, commerçants et prestataires de services établis ou actifs sur le territoire de notre commune.

En pratique cela signifie que si vous habitez la commune, ou, n'y habitant pas, si vous y pratiquez une activité de vente ou de prestation de service destinée aux habitants, vous êtes éligible pour paraître dans l'annuaire. Il n'y a pas de limite particulière quant aux activités acceptées (ex : artisans du bâtiment, vente de produits agro-alimentaires ou autres, service informatique, économique, immobilier, location de logement de vacance, etc). Ce qui compte avant tout c'est que l'information soit utile aux habitants de Baladou.

L'annuaire sera diffusé dans un prochain numéro du Petit Baladin, et sera accessible de manière permanente sur le site web de la Mairie. On envisage en outre une diffusion destinée aux nouveaux habitants ainsi qu'aux touristes séjournant à Baladou.

La parution est gratuite et sans engagement. L'information est publiée sous la responsabilité des personnes ou entreprises qui nous la fournissent.

Afin de n'oublier personne et de compléter les renseignements éventuellement déjà en notre possession, vous êtes cordialement invité, si vous le souhaitez, à fournir les informations utiles suivantes que vous considérez comme utiles pour votre activité, notamment :

**Nom commercial** (ou nom personnel)

**nature de l'activité**

**localisation de l'activité** (si utile, comme pour la vente au public, fournir l'adresse exacte avec nom de la rue et numéro de la maison, plutôt que juste le nom du lieu-dit)

**horaires** (ou sur rendez-vous)

**téléphone**

**adresse e-mail**

**site web**

**n° SIRET**

Les informations sont à fournir de préférence avant le 15 mai, à votre meilleure convenance par e-mail à l'adresse [mairiebaladou@gmail.com](mailto:mairiebaladou@gmail.com) ou sur papier (ex : carte de visite) à déposer au secrétariat de Mairie, ou encore en appelant la Mairie.

Les prestataires apparaissant dans l'annuaire actuel et ne répondant pas à cette invitation seront retirés de la liste.

L'annuaire dans sa forme actuelle se trouve sur le site de la mairie à la page suivante :

<https://www.baladou.fr/vivre-a-baladou/artisans-et-commerçants>

## Déclaration de biens immobiliers : usage et occupation

À partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer la nature de l'occupation de leurs logements (à usage de résidence principale ou secondaire) sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires, logements locatifs et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative obligatoire à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre déclaration vous pouvez prendre contact avec la maison CAUVALDOR France Service, avenue de Nassogne à Martel (autrefois Trésor Public) où on peut obtenir une aide informatique ou prendre un rendez-vous avec un représentant de la DGFIP (impôts). Pour une aide générale ou de nature informatique appeler le 05 82 13 00 85 ou le 05 82 13 00 77; pour un rendez-vous avec la DGFIP contacter le 05 82 13 22 85/77.

## Déchets

En ces temps de nettoyage de printemps et la saison estivale approchant, il convient de rappeler que bon nombre d'objets sont déposés à tort près des conteneurs, voire dedans, et ne relèvent ni du tri sélectif ni des ordures ménagères.

Ces objets dits « encombrants » sont à amener à la déchetterie de Martel ou Souillac : métaux, mobilier, vélos, bois, végétaux, produits toxiques en sont autant d'exemple.

Vous pouvez vous rafraîchir la mémoire en consultant les consignes de tri à la page web

<https://www.syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/mes-consignes-de-tri>

## Réglementation sur les bruits de voisinage

Selon l'arrêté préfectoral dédié de 2009, sont considérés comme bruits de voisinage :

- les bruits de comportements des particuliers ou émis par des matériels et animaux dont ils ont la responsabilité
- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles, culturelles ou de loisirs émis par les responsables de celles-ci ou les personnes dont ils ont la charge ou l'encadrement, ainsi que par tout matériel utilisé pour l'activité en cause.

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

## Commémoration du 8 mai

La traditionnelle cérémonie se tiendra le **lundi 8 mai à 11 heures 15** devant le Monument aux Morts. Le dépôt de gerbe sera suivi d'un verre de l'amitié .

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: [mairiebaladou@gmail.com](mailto:mairiebaladou@gmail.com)

site web: <https://www.baladou.fr>



## Communication

Pour rappel divers supports permettent d'accéder aux diverses informations communales: le site internet [www.baladou.fr](http://www.baladou.fr); l'application pour Smartphone PANNEAU POCKET et les mails pour les personnes ayant donné leur adresse de courrier électronique et leur consentement en mairie à cet effet.

On peut à tout moment demander d'ajouter son adresse à la liste d'envoi ou se faire expliquer comment installer Panneau Pocket sur son smartphone.

## Appel à contributions

La publication du Petit Baladin n° 44 de cet été approche à grands pas. Si vous avez rédigé un texte (une ou deux pages) d'intérêt pour la commune et ses habitants vous pouvez le soumettre pour publication dans le Petit Baladin. La publication se fera en fonction des contraintes d'édition et de l'espace disponible: elle pourra être reportée à un numéro ultérieur.

Les textes sont à fournir au format word ou libre office, pas en PDF ni dans un e-mail, ces formats exigeant un travail de réédition. Les illustrations libres de droits d'auteur sont à fournir séparément et non dans le fichier texte, également par e-mail, pour maintenir la résolution originale des prises de vue.

Le tout peut être soumis comme pièces attachées à l'adresse e-mail de la mairie: [mairiebaladou@gmail.com](mailto:mairiebaladou@gmail.com)

## CAUVALDOR - FRANCE SERVICE

Du Lundi au vendredi 08h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Tél : 05 82 13 00 85 - 05 82 13 00 77

Courriel : [cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr](mailto:cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr)

DGFIP (impôts): téléphone au 05 82 13 00 85

liste complète des services rendus:

[https://www.cauvaldor.fr/fileadmin/Cauvaldor/documents/Famille\\_et\\_solidarite/Cauvaldor\\_services/Martel/plaquette\\_martel-web.pdf](https://www.cauvaldor.fr/fileadmin/Cauvaldor/documents/Famille_et_solidarite/Cauvaldor_services/Martel/plaquette_martel-web.pdf)

